

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard s'est réuni le 5 juillet 2017, sous la présidence du Maire : M. Michel ANDRIEUX.

Etaient présents :

M. Michel ANDRIEUX, Maire du Chalard,
Mme Marie Françoise DUVERGER, 1^{re} Adjointe,
M. Frédéric EYMERY, 2^e Adjoint,
M Jean-Louis BEYLIER, Conseiller,
M. Robert DRURY, Conseiller,
Mme Laurette GUEIDAN, Conseillère,
Mme Marjorie KOERTS, Conseillère,
Mme Vanessa MORNAS, Conseillère.

Absente : Mme Virginie GRUAU, Conseillère.

18H30 : Ouverture de séance.

1 – La première partie du Conseil s'est déroulée en présence de deux représentants du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin :

- M. CHABOT, Maire de Saint-Pierre-de-Frugie,
- M. CHATEAU, Directeur du P.N.R.,

Les présidents des principales associations du Chalard, invités par M. Le Maire, ont assisté à cette présentation (ACCA – CHALARD INITIATIVES – COMITE DES FETES – SAUVEGARDE DU CHALARD PEYROULIER).

M. CHABOT a présenté l'ensemble du dispositif à destination de tous les adhérents en insistant à la fois sur les avantages et les inconvénients. Les premiers apparaissent prioritaires par rapport aux seconds.

Un dossier important a été remis au Conseil Municipal et complété par les explications détaillées de M. CHATEAU.

Des questions ont été posées par les Conseillers auxquels M. CHATEAU a répondu en justifiant la possible adhésion.

Une conseillère a évoqué le coût de l'adhésion fixée à 1,08 Euro par habitant soit, pour Le Chalard $1,08 \text{ E} \times 310 = 334,80 \text{ Euros}$.

La Communauté de Communes devra abonder la même somme.

D'autres questions ont été posées par l'assistance. Un avis positif de ces associations laisse à penser que l'adhésion est souhaitée.

Le Conseil Municipal délibérera le Mercredi 4 Octobre 2017 à partir de 18 H 30.

A l'issue de cette présentation, le Maire propose une suspension de séance.

2 – Avant d'aborder la seconde partie, Mme GUEIDAN tient à questionner sur l'absence d'affichage des comptes-rendus.

La réponse du Maire s'est avérée identique à celle qui avait déjà été prononcée :

« Le compte-rendu doit être fidèle et ne saurait faire fi des insultes proférées à l'égard de la première adjointe en particulier. »

S'agissant des travaux de **BOURNEIX** : le Maire précise que les travaux auraient pu être confiés à l'entreprise PRADEAU mais cela nécessitait la prise en compte d'un diagnostic par un bureau d'Etudes (coût 2 700 Euros).

Le diagnostic a été réalisé et nous mettait à l'abri si besoin.

Le Conseil, dans sa majorité, dans un souci d'économie, a souhaité que ce chantier soit réalisé en Régie, nécessitant un temps de réalisation plus long (le chantier, avec ses aléas a débuté le 4 avril) et, de ce fait, il n'est pas certain que le coût final soit nettement plus avantageux que par l'entreprise.

En effet, les autres travaux de la Commune subissent des retards bien compréhensibles et, de plus, pour cet important chantier, on ne peut prétendre à une garantie décennale.

Il faut saluer le travail de Claude BEYRAND qui fait tout son possible pour accélérer la mise en place définitive.

Monsieur BEYLIER proteste.

3 – Décision suite à délibération : actualisation de la participation prévoyance pour Mme Rachel CLARKE du fait de l'intégration de son activité à temps complet dans le Corps des Agents Territoriaux. Délibération acceptée à l'unanimité.

4 – Décisions budgétaires modificatives qui ne « modifient » pas les comptes généraux du « Compte de Fonctionnement ».
Il a simplement été procédé à des basculements de sommes à l'intérieur de chapitres (ex : Travaux de Voierie, Fonds de Péréquation des Ressources....)

20H45 : Fin de la séance.

La secrétaire de séance,
Marie Françoise DUVERGER

Pour faire et valoir ce que de droit,



Le présent compte-rendu a été affiché le
14 juillet 2017 – 9H30 – après que
M. le Maire et M. le 2^e Adjoint en aient
pris connaissance.